

<b>Domaine</b>	Design
<b>Filière</b>	Bachelor Communication visuelle
<b>Titre du module</b>	<b>Fondamentaux théoriques 3</b>
<b>Type de module</b>	Module de l'option Espace/média ou Espace/Média et Image/récit
<b>Code</b>	23FTHC
<b>Type de formation</b>	Bachelor
<b>Crédits ECTS</b>	3 ECTS
<b>Semestre</b>	Semestre 3
<b>Lieu</b>	HEAD – Genève
<b>Prérequis</b>	Avoir validé le module Culture visuelle 1 (22FTH)
<b>Langues principales</b>	Français
<b>Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage</b>	<p><b>Histoire et théories du graphisme 1</b> : connaître les grands moments et les grands thèmes de l'histoire du design graphique. Se sensibiliser aux développements des champs professionnels et disciplinaires du domaine, dans une perspective d'histoire culturelle.</p> <p><b>Cours communs à Espace/média et Image/récit</b></p> <p><b>Media and Communication Studies</b> : comprendre les enjeux sociétaux liés aux médias et aux cultures numériques ; apprendre à utiliser les réseaux sociaux dans un contexte de communication visuelle.</p>
<b>Contenu et formes d'enseignement</b>	<p><b>Histoire et théories du graphisme 1</b> : cours magistral et discussions ; approche chronologique. Le cours aborde des notions historiques (styles, écoles, grands noms) et effectue un rappel sémiologique et sociologique. Les dimensions culturelles, techniques et stylistiques sont prises en compte dans une approche transversale qui comprend la production graphique comme une articulation entre voir et lire, percevoir et décoder.</p> <p><b>Cours communs à Espace/média et Image/récit</b></p> <p><b>Media and Communication Studies</b> : étude des grands thèmes de la discipline à travers plusieurs exemples emblématiques de l'histoire de la communication numérique. Exercices pratiques.</p>
<b>Modalités d'évaluation et validation</b>	<p>Le travail fourni fait l'objet d'une évaluation continue et/ou finale par lae ou les professeur-e-x-s responsable-s du module et/ou de l'unité de cours. L'assiduité et la participation aux enseignements font partie des éléments évalués. La qualité de la réalisation des travaux rendus (correction orthographique et grammaticale pour les textes, clarté de la mise en page, structuration des présentations orales, qualité professionnelle des photographies, impression, maquettes, etc.) peut être un élément déterminant de l'évaluation.</p> <p>Les exigences particulières à ce module sont les suivantes :</p> <p><b>Histoire du graphisme 1</b> : évaluation finale sous forme d'examen écrit portant sur l'analyse critique d'une production graphique, selon des modalités explicitées et exercées en cours.</p> <p><b>Cours communs à Espace/média et Image/récit</b></p> <p><b>Media and Communication Studies</b> : les étudiant-e-x-s sont évalué-e-x-s sur la base d'une présentation de travaux théoriques et pratiques ainsi que de leur implication au sein du cours.</p> <p>Le module est acquis lorsque l'étudiant-e-x a obtenu la note moyenne minimum de 4. Les crédits ECTS sont attribués ou refusés en bloc.</p>

<b>Modalités de remédiation et de répétition</b>	<p>Remédiation : si le résultat de l'évaluation est légèrement insuffisant, l'étudiant-e-x peut bénéficier d'une session de remédiation. La remédiation consiste en un travail complémentaire ou supplémentaire qui doit être accompli sous la direction des enseignant-e-x-s concerné-e-x-s dans un délai fixé au calendrier académique. Lorsque les résultats de la remédiation sont jugés suffisants par lae responsable du module et l'équipe pédagogique, les crédits sont alloués.</p> <p>Répétition : si les crédits attribués au module ne sont pas obtenus, le module doit être répété entièrement dès que possible.</p>
<b>Enseignant-e-x-s</b>	Damien Baïs, Constance Delamadeleine
<b>Responsable du module</b>	Dimitri Broquard, responsable de la filière Communication visuelle de la HEAD – Genève
<b>Descriptif validé le</b>	13.01.2022
<b>Par</b>	Aurélie Elisa Gfeller, responsable de la coordination de l'enseignement de la HEAD – Genève

\* Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon les articles 23, 24 et 25 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO, du 28 juillet 2021